Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260528-DELIB2026_062-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
BP 30
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2026

Date de convocation
22/05/2026

Date d'affichage
22/05/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 28 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRIERO Fabienne, Maire.

Présents : Mme BRIERO Fabienne, Maire, M. PIRON Didier, Mme VENIAT Vanessa, M. LE CALLONNEC Patrice, Mme MERECKAITE-BEKERIS Rasa, Mme BRINGAULT Valérie, M. THIBAULT Brann, Mme MESLE Denise, M. AUBRIL Eric, Mme DANIEL-URVOY Amandine, Mme DUVALLET Christèle, M. EON Jérôme, Mme BINARD Sylvie, M. BLOT Jean-Marc, Mme MOULINEUF Ursula, M. LAMBERT Didier, Mme CADIER Marie-France, Mme CHESNARD Nathalie, M. LAURENT Christophe

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. REYNAUD Gérard à Mme CADIER Marie-France, M. BRIENT Sylvain à M. LE CALLONNEC Patrice, M. DOMBRIE Alan à M. PIRON Didier, Mme PONTABRY Charlyne à M. THIBAULT Brann

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRINGAULT Valérie

Ref : 2026_062 Objet : REGLEMENT ET TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES A COMPTER DU 01/09/2026

VU la commission enfance et enseignement du 28/04/2026 ;

VU la commission finances du 28/04/2026 ;

Pour permettre le fonctionnement du restaurant municipal et de la garderie municipale, il est proposé de modifier le règlement et les tarifs des services périscolaires présentés en annexe. Il est notamment proposé d'assurer la garderie dans les locaux des écoles respectives en lieu et place des locaux mis à disposition par Ploërmel Communauté.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'APPROUVER le règlement et ses annexes, joints à la présente délibération, des services périscolaires : ils fixent les tarifs, les conditions d'inscriptions aux temps périscolaires et le mode de fonctionnement de ces accueils ;
- d'ADOPTER le règlement, ses annexes et les tarifs des services périscolaires, tels que décrits dans les documents joints à la présente délibération, à compter du 01er septembre 2026 ;
- de DONNER tous pouvoirs à Mme le Maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260528-DELIB2026_062-DE

- d'AUTORISER Mme le Maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;
- de RESILIER la convention de mise à disposition de la maison de l'enfance avec Ploërmel Communauté à compter du 01/09/2026.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Mme Fabienne BRIERO

La secrétaire de séance :
Mme BRINGAULT Valérie

MAIRIE DE MAURON
56430 (Morbihan)